



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/06/12

Reçu en Préfecture le : 29/06/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 25 juin 2012
D-2012/302

Aujourd'hui 25 juin 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Mr Hugues Martin de 18h30 à 18h42). Interruption de séance de 16h16 à 16h30

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

M.DUCASSOU (présent jusqu'à 17h55); Mme PARCELIER (présente jusqu'à 18h00); Mme WALRYCK (présente jusqu'à 18h37); M.BERTHOU (présent à partir de 17h30); Mme SAILOUD (présente jusqu'à 18h00); M. Y DAVID (présent jusqu'à 17h45); Mme SIARRI (présente jusqu'à 18h37); Mme BROMBERG (présente jusqu'à 18h15)

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Jean-Charles PALAU

Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2011 - Approbation

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux pour l'exercice 2011 ainsi que celui de la Régie des Sports et Loisirs présentés par le Maire, ont été arrêtés le 31 Janvier 2012. Concernant l'exercice 2011, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M14 pour le budget principal et selon la nomenclature M4 pour la Régie des Sports et Loisirs. Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe de cette délibération.

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 Mars 1993 précisant les modalités d'application de la Loi n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états suivants sont joints au Compte Administratif :

- Etats de la Dette,
- Etat des provisions,
- Etat des charges transférées,
- Détail des opérations pour compte de tiers,
- Variations du patrimoine entrées et sorties,
- Etat des emprunts garantis,
- Etat des contrats de crédit-bail et des contrats de partenariat,
- Etats des engagements donnés et reçus,
- Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions,
- Etat des recettes grevées d'affectation spéciale,

- Etat du personnel,
- Actions de formation des élus,
- Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier,
- Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune,
- Listes des établissements publics créés et des services individualisés dans un budget annexe.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

- VU les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,
- VU le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

ARTICLE 1 :

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux ainsi que le compte annexe de la Régie des sports et loisirs, présentés par le Maire pour l'exercice 2011 sont approuvés. Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui fait l'objet d'une autre délibération.

ARTICLE 2 :

Les recettes et les dépenses de l'exercice 2011 du budget principal de la Ville de Bordeaux exécutées en comptabilité M14 sont arrêtées aux montants suivants :

	Section INV	Section FONCT	TOTAL
RECETTES	107 506 482,86	380 981 980,27	488 488 463,13
DEPENSES	147 853 706,15	332 576 484,47	480 430 190,62
Résultat de Clôture	-40 347 223,29	48 405 495,80	8 058 272,51

D'où il résulte un résultat brut de l'exercice de : **48 405 495.80 euros**
 et un besoin de financement brut de la section d'investissement de : **40 347 223.29 euros**
 L'excédent brut global s'élève à : **8 058 272.51 euros**

Compte tenu des restes à réaliser suivants:

	Section INV	Section FONCT	TOTAL
RECETTES	60 997 206,55	0,00	60 997 206,55
DEPENSES	61 918 925,87	3 809 374,34	65 728 300,21
Total	-921 719,32	-3 809 374,34	-4 731 093,66

■ le résultat net de fonctionnement s'élève à : **44 596 121.46 euros**
(48 405 495.80 - 3 809 374.34)

■ et le besoin de financement net de la section d'investissement est de : **41 268 942.61 euros**
(40 347 223.29 + 921 719.32)

■ l'excédent net de clôture pour la Ville de Bordeaux s'élève à : **3 327 178.85 euros**
(44 596 121.46 - 41 268 942.61)

ARTICLE 3 :

La comptabilité M14 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2011 de la façon suivante :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

➤ Résultat de l'exercice :	excédent :	43 366 929.19
➤ Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du C.A.)	excédent :	5 038 566.61
➤ Résultat de clôture à affecter :	excédent :	48 405 495.80

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement :

➤ Résultat de la section d'investissement de l'exercice	déficit :	3 823 916.67
➤ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit :	36 523 306.62
➤ Résultat comptable cumulé	déficit :	40 347 223.29
➤ Dépenses d'investissement engagées, non mandatées		61 918 925.87
➤ Recettes d'investissement restant à réaliser :		60 997 206.55
➤ Solde des restes à réaliser :		-921 719.32
➤ Besoin réel de financement :		41 268 942.61

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Résultat excédentaire :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte 1068) **41 268 942.61 euros**

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(ligne budgétaire 002 du budget 2011) soit : **7 136 553.19 euros**
(48 405 495.80 - 41 268 942.61)
(Résultat brut – besoin réel de financement)

→ Transcription budgétaire de l'affectation des résultats:

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes R002 : excédent reporté 7 136 553,19	Dépenses D001 : solde d'exécution N-1 40 347 223,29	Recettes R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé 41 268 942,61

Les reports à inscrire en Décision Modificative 2012, sont les suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	60 997 206,55	0,00	60 997 206,55
DEPENSES	61 918 925,87	3 809 374,34	65 728 300,21
Total	-921 719,32	-3 809 374,34	-4 731 093,66

ARTICLE 4 :

Les dépenses et les recettes de l'exercice 2011 du budget annexe « Régie des Sports et Loisirs » exécutées en comptabilité M4 sont arrêtées aux montants suivants :

	Section INV	Section FONCT	TOTAL
RECETTES	2 417 637,73	5 003 408,16	7 421 045,89
DEPENSES	2 153 306,12	4 211 455,54	6 364 761,66
Résultat de Clôture	264 331,61	791 952,62	1 056 284,23

Compte tenu des restes à réaliser suivants :

	Section INV	Section FONCT	TOTAL
RECETTES	0,00	0,00	0,00
DEPENSES	670 156,03	0,00	670 156,03
Total	-670 156,03	0,00	-670 156,03

- L'excédent brut global s'élève à : **1 056 284,23 euros**
- L'excédent net de la section de fonctionnement s'élève à : **791 952,62 euros**, la section de fonctionnement ne comportant pas de restes à réaliser.
- Le besoin de financement net de la section d'investissement est de : **405 824,42 euros** (264 331,61 – 670 156,03)
- L'excédent net de clôture pour le budget annexe Régie des Sports et Loisirs s'élève à : **386 128,20 euros** (791 952,62 - 405 824,42)

ARTICLE 5 :

La comptabilité M4 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement. Je vous propose d'affecter le résultat 2011 de la façon suivante :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter:

➤ Résultat de l'exercice :	excédent :	418 376,48
➤ Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du C.A.)	excédent :	373 576,14
➤ Résultat de clôture à affecter :	excédent :	791 952,62

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement :

➤ Résultat de la section d'investissement de l'exercice	déficit :	39 725,56
➤ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :	304 057,17
➤ Résultat comptable cumulé	excédent :	264 331,61
➤ Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :		670 156,03
➤ Recettes d'investissement restant à réaliser :		0.00
➤ Solde des restes à réaliser :		- 670 156,03
➤ Besoin réel de financement :		405 824,42

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Résultat excédentaire :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement

Recettes budgétaires au compte 1068 : 405 824.42 **euros**

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(ligne budgétaire 002 du budget 2012) soit 386 128.20 **euros**

→ Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes R002:excédent reporté 386 128.20	Dépenses	Recettes R001:excédent reporté 264 331,61 R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé : 405 824.42

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 juin 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN